

Séance du 30 novembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	10

L'an deux mille vingt-deux et le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente

Date de la convocation : 28.04.2022

Objet de la délibération

PRESENTS : Mesdames BERARD, HULIN, KOMBO-TSIMBA, LENGARD, POCHOT, Messieurs CAMPEIS, MARCEAU, MARET, STOLZ

Décision modificative N°2 de 2022

ABSENT EXCUSE : Monsieur DEL

Rapporteur : Mme LengardPROCURATION : Monsieur BISSON à Madame LENGARDSECRETARE DE SEANCE : Madame HULIN

N° 22.2022

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-1 à L1612-10, L1612-20, L2311-5, L2311-1 et L2312-1 à L2312-4,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Budget primitif 2022, adopté le 16 mars 2022,

VU la Décision modificative n°1, adoptée le 11 mai 2022

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement,

CONSIDERANT que pour chacune des deux sections, le crédit pour dépenses imprévues ne peut être supérieur à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : approuve la Décision modificative n°2 de 2022 qui se présente comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2

Section de fonctionnement

Libellé du compte	Fonct/nature	Credits ouverts	Décision modificative n°2	TOTAL	Libellé du compte	Fonct/nature	Credits ouverts	Décision modificative n°2	TOTAL
Chapitre 011 – Charges à caractère général :									
- Alimentation	02/6063	800,00	2 000,00	2 800,00					
- Fournitures administratives	02/6064	600,00	2 000,00	2 600,00					
- Autres matières et fournitures	612/6068	1 300,00	2 000,00	3 300,00					
- Fêtes et cérémonies	612/6232	15 000,00	20 000,00	35 000,00					
- Autres services extérieurs	612/6288	1 100,00	14 000,00	15 100,00					
Chapitre 022 – Dépenses d'investissement :									
- Dépenses d'investissement	01/032	58 775,85	-40 000,00	18 775,85					
TOTAL			0,00	-	TOTAL			0,00	-

Article 2 : La présente décision modificative est votée au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à engager, mandater, liquider les dépenses dans la limite des crédits inscrits aux chapitres budgétaires.

Pour extrait conforme,
Lieusaint, le 1^{er} décembre 2022

Michel BISSON
Président du CA



Le Président :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*